

Service de presse

Mercredi 18 juin 2014

INFO PRESSE

La DAVAR surveille annuellement les résidus, des viandes locales de bœuf et de cerf d'élevage depuis 1998, de porc depuis 2003 et de cerf sauvage depuis 2006, en s'appuyant sur les exigences de l'Union Européenne et sur sa connaissance des pratiques d'élevages dans ces filières.

Ces plans de surveillance et de contrôle consistent en des campagnes de prélèvements réalisées en abattoir par les agents du SIVAP selon des protocoles définis. Les prélèvements sont remis au LNC, laboratoire officiel, accrédité COFRAC au regard de la norme ISO 17025, qui les adresse à un laboratoire néo-zélandais officiel, Assure Quality, Auckland, lequel réalise les analyses de dépistage. En cas de résultat positif, un doublon du prélèvement initial est adressé au laboratoire de référence métropolitain, Laberca, Nantes, qui se charge de la mise en œuvre des analyses de confirmation et au besoin de leur interprétation au regard des commémoratifs de prélèvements (sexe, stade physiologique) de l'animal prélevé. Les résultats finaux font l'objet d'un rapport détaillé du SIVAP qui les notifie annuellement à l'Union Européenne pour les filières exportatrices.

Si des résultats s'avèrent non conformes au regard de la salubrité des denrées alimentaires, des investigations complémentaires sont conduites (analyses complémentaires, intervention sur les exploitations, etc.). Ce cas de figure ne s'est jamais présenté dans la filière viande.

Concernant le suivi assuré sur la filière viande, ce sont 728 échantillons toutes filières confondues qui ont été testés vis-à-vis des anabolisants (hormones stéroïdiennes, bêta-agonistes et thyrostatiques) depuis 2002. 35 (soit 5%) se sont révélés positifs au cours des premières analyses de screening. Ils ont alors été soumis à l'expertise du laboratoire de référence métropolitain :

- 32 de ces prélèvements révélaient la présence d'hormones stéroïdiennes naturelles (œstradiol, testostérone, zéaralénol) liées au métabolisme des animaux prélevés (gestant, castré, non castré) ou à leur alimentation (présence de moisissures sur les fourrages) et le Laberca a conclu que les échantillons étaient conformes.
- Pour 3 prélèvements (0,4%), il n'a pas été possible de conclure entre une origine endogène ou un traitement illégal éventuel.